

**KRIKOR ZOHRAB ET LES JEUNES-TURCS :
LA TRAHISON DE L'IDÉAL OTTOMAN**

La nature complexe des relations entre les élites jeunes-turques et arméniennes a rarement fait l'objet d'études. Elle semble même n'avoir guère intéressé les chercheurs, bien que l'examen de ces liens, d'une certaine communauté de pensée des deux élites, pourraient apporter bien des éclaircissement sur leur évolution par rapport à la question dominante du temps, à savoir le choix d'un modèle de développement politique pour l'Empire ottoman, entre un État-nation centralisateur ou un État décentralisé pluri-ethnique.

Traiter de ce phénomène à travers un membre des élites arméniennes, Krikor Zohrab (1861-1915), est certes réducteur, mais permettra cependant de cerner au plus près les positions adoptées par les deux cercles face aux question les plus brûlantes.

Le choix de cet avocat, qui a vécu à Constantinople durant toute la période hamidienne – sur le point d'être arrêté et exclu du barreau d'Istanbul, il s'est enfui à Paris et n'a finalement connu qu'une brève période d'exil, durant le premier semestre de 1908 –, contrairement à beaucoup d'autres membres de ces élites, nous a été dicté par sa personnalité multiformes : juriste, écrivain, directeur de journal, avocat des révolutionnaires macédoniens et albanais, ou encore de militants de l'opposition sous le régime d'Abdülhamit II, député au Parlement ottoman de 1908 à 1915 et personnage central de la vie politique arménienne, sans être affilié à un parti politique, il incarne l'élite ottomane qui a travaillé de l'intérieur à mettre un point final à un système ottoman ne répondant plus au besoin du temps. Le fait qu'il ait laissé un *Journal*, minitueusement tenu jusqu'à l'été 1915, n'est pas non plus le moindre des avantages.

Aux premiers jours de la révolution de juillet 1908, il se veut, selon ses propres termes, un « trait d'union entre les milieux conservateurs et les militants arméniens issus des partis révolutionnaires ». Rentré d'exil le 2 août, Krikor Zohrab annonce dès le 5 qu'il souhaite fonder un Club Constitutionnel Ottoman. Le 13 août, ce même Club improvisé organise une réunion publique dans les jardins de Taksim : 50.000 personnes, de toutes origines, assistent à ce meeting au cours duquel Zohrab s'exprime en turc et soulève l'enthousiasme de la foule lorsqu'il déclare : « Notre religion commune, c'est la liberté »¹.

A l'époque qui nous occupe, Zohrab apparaît aussi très vite aux côtés des principaux chefs jeunes-turcs, Ahmet Rıza et le Dr Bahahettin Şakir, notamment à l'occasion du retour d'exil du prince Sabahettin dans la capitale ottomane, le 2 septembre 1908².

¹ Շարուրյան Ա. Ա., Գրիգոր Զոհրապի կյանքի և գործունեության տարեգրություն, Էջմիածին, 1996, էջ 155-156: D'après la presse stambouliote du 14 août et sa correspondance.

² Սապահ-Գիլեան Ա., Պատասխանատուները, Փրավիտեհս, 1916, էջ 150-151:

On a quelques indications sur la manière dont on accueille la révolution en milieu arménien à l'occasion d'une conférence organisée le 30 août au collège Sahagian de Samatia sur le thème de la « Révision de la Constitution ». Zohrab s'y exprime cette fois en arménien et souligne la nécessité qu'il y a à refondre profondément la Constitution qui ne répond plus aux besoins du temps¹.

Dans la nouvelle donne, le pouvoir au sein du *millet* est dorénavant partagé par les milieux conservateurs et les militants rentrés d'exil, dont les partis sont officiellement enregistrés. Cette cohabitation n'est évidemment pas sans heurts, deux cultures politiques s'affrontant. La nouvelle donne se trouve illustrée par la personnalité des deux députés arméniens de la capitale désignés lors des premières élections de l'ère constitutionnelle : Krikor Zohrab et Bédros Haladjian, qui ne sont pas membres de la Fédération Révolutionnaire Arménienne, le second étant même membre du CUP².

Lorsque la Chambre nationale arménienne rouvre ses portes le 3 octobre 1908, après trente ans d'interdiction, elle a quatre vingts représentants. Au sein du nouveau Conseil politique, dirigé par le libéral Stépan Karayan, on trouve deux membres des directions dachnak et hentchak, Haroutiun Chahrikian et Mourad (Hampartsoum Boyadjian), ainsi que l'incontournable Krikor Zohrab. Lors de la séance du 17 octobre, ce dernier présente à la Chambre, au nom du Conseil politique, un rapport sur la situation générale dans les provinces orientales où les effets de la révolution se font attendre. Pour rétablir la situation, Zohrab propose : la constitution d'une mission d'enquête mixte, turco-arménienne, avec pouvoir exécutif ; le renvoi des *vali* et officiers hamidiye coupables d'exactions ; le jugement des pillards et assassins devant une cour de justice d'Istanbul ; la restitution des terres confisquées à leurs propriétaires durant l'ère hamidienne ; l'attribution aux exilés souhaitant rentrer dans leurs villages de droits et d'exonérations similaires à ceux attribués aux *muhacir* ; l'interdiction aux bey et aux ağa de continuer à rançonner les paysans arméniens ; attribution d'une aide aux populations au bord de la famine en blé et en semences³.

Cela dit, la quinzaine de députés arméniens élus au Parlement ottoman s'est essentiellement occupée de questions d'intérêt général, sans jamais évoquer les questions liées au monde arménien⁴. On note par exemple que Krikor Zohrab a joué un rôle fondamental au sein de la commission chargée de préparer le projet de loi visant à la réforme des tribunaux ; que Garo (Karekin Pastermadjian), ingénieur de formation, a travaillé sur le projet « Chester » de ligne de chemin de fer reliant Istanbul à la frontière iranienne ; que le D^r Vahan Papazian a lui-même œuvré à la réforme du système scolaire et à sa « laïcisation » ; que le D^r N. Daghavarian, médecin et agronome, a élaboré l'essentiel de la loi fondamentale destinée à favoriser le

¹ Շարության Ա. Մ., op. cit., p. 159-160.

² Il est intéressant de noter que la candidature des deux hommes a été présentée par le Club constitutionnel ottoman, au cours d'un vote à bulletin secret, organisé le 18 septembre, au sein du Club : Շարության Ա. Մ., op. cit., p. 163. Il faut par ailleurs noter que dans un premier temps le patriarche s'est vainement mêlé de l'établissement des règles de désignation des candidats arméniens.

³ Ատենադրութիւնը Ազգային ժողովոյ: Վերաբացում 1908-09 նստաշրջանի, Կ. Պոլիս, 1909, էջ 39, 49-54:

⁴ Փափազյան Վ., Իմ յուշերը, հ. երկրորդ, Պէրոպո, 1952, էջ 101: Nous avons observé que la représentation arménienne avait opté pour des négociations directes avec le gouvernement, voire avec le Comité central jeune-turc, pour éviter d'emblée des tensions au sein du Parlement, où les milieux conservateurs, notamment de province, étaient nombreux à avoir été élus sur les listes du CUP.

développement de l'agriculture et une autre visant à la réforme du système de santé et à l'amélioration de l'hygiène¹. Tout cela montre dans quel état d'esprit – ce qui est bon pour le pays est bon pour nous – les députés représentants du *millet* arménien travaillent, sans arrière-pensée, à la réforme de l'empire. L'action parlementaire de Zohrab est à cet égard exemplaire². Bien que contesté par certains milieux conservateurs, qui lui reprochent de ne connaître de la « vie nationale que son aspect littéraire »³, celui-ci devient le porte-parole et l'animateur du groupe des députés arméniens. On note que pour aller à la séance inaugurale du Parlement, Zohrab doit d'abord, sans doute pour marquer à quel parti il doit son élection, se rendre au siège du CUP, rue Nuri Osmaniye, d'où il part en voiture, aux côtés de Mustafa Asim⁴, un magistrat jeune-turc. On observe aussi qu'il siège au côté de Hüseyin Cahit, rédacteur en chef du journal jeune-turc *Tanin*⁵. La première intervention de l'avocat arménien devant le Parlement, dès le 24 décembre, illustre le « malentendu » qui va aller grandissant entre les députés arméniens et jeunes-turcs. Zohrab a dénoncé l'élection manifestement entachée d'irrégularité d'un certain Serdatzâde Mustafa, connu dans sa circonscription de Şabinkarahisar comme brigand et assassin. Mais il s'est fait rabrouer par ses collègues, que les antécédents de l'accusé ne semblent pas avoir choqués⁶.

Dans les cercles stambouliotes, on observe douloureusement qu'aucun député n'a soutenu la position de l'avocat, alors que tous savaient combien Serdatzâde Mustafa était lourdement impliqué dans les massacres de novembre 1895 dans sa région d'origine. À travers ce premier incident s'exprime déjà, mais encore sur un ton modéré, un reproche qui revient régulièrement dans les débats : les députés musulmans des provinces orientales, élus sur les listes du CUP, sont souvent d'anciens partisans du régime hamidien, plus ou moins impliqués dans les massacres des années 1894-1896. Les rumeurs, apparemment infondées, de menaces de mort visant Zohrab, illustrent en tout cas les premiers signes de tension⁷.

Dans le contexte du temps, la nomination de Zohrab comme professeur de droit

¹ Ibid., pp. 99-100.

² Celui-ci a vu dans un premier temps sa candidature barrée par le CUP (Բիւզանդիոն, թիվ 3700, 8-ը դեկտեմբերի 1908, էջ 1). Mais, devant l'insistance du Conseil politique et après une entrevue de son président, Stépan Karayan, avec « une personnalité importante » du siège stambouliote du CUP, le 6 décembre, les Jeunes-Turcs ont levé leur véto (Բիւզանդիոն, թիվ 3701, 9-ը դեկտեմբերի 1908, էջ 1). Dans son n° daté du 9 décembre, l'organe du CUP, Şûra-yı Ümmet, annonce que deux candidats Arméniens sont sur la liste du Comité pour les élections dans la capitale.

³ Sous la plume du rédacteur en chef, Puzant Kéitchian (տե՛ս Բիւզանդիոն, թիվ 3706, 15-ը դեկտեմբերի 1908, էջ 1).

⁴ Laze natif de Şoppa, magistrat en poste à Damas, Salonique, Skopié (Uskub) comme président du tribunal pénal ; après 1908, membre du CUP, inspecteur judiciaire à Salonique et vali intérimaire du Kosovo ; a fait de fréquents séjours comme propagandiste du CUP au Lazistan ; directeur des Affaires criminelles au ministère de la Justice ; membre de la commission de nomination des magistrats ; chargé d'enquêter sur les « abus » commis durant la Première Guerre à l'encontre des Arméniens ; président de la cour criminelle et de la cour d'appel : APC/PAJ, Bureau d'information du Patriarcat arménien, E 25-34, Second Report on Turks Responsible for the Armenian Atrocities.

⁵ Hüseyin Cahit bey [Yalçın] (1874-1957), député de la capitale, vice-président du Parlement (1914-1916), puis président, membre du comité central jeune-turc, un des principaux propagandistes de son parti, rédacteur de *Tanin*, interné à Malte en 1919.

⁶ Բիւզանդիոն, թիվ 3714, 24-ը դեկտեմբերի 1908:

⁷ Ժամանակ, թիվ 54, 29-ը դեկտեմբերի 1908:

pénal à l'école de Droit d'Istanbul, dès novembre 1908, illustre toutefois l'ouverture d'une partie de la société ottomane. Pour sa leçon inaugurale, le 20 novembre 1908, plus de sept cents étudiants, désertant les autres salles de cours, envahissent l'amphithéâtre¹.

Une interview donnée fin décembre 1908 par Zohrab au correspondant d'un journal bulgare permet de préciser le regard qu'il porte sur l'archaïsme de la vie politique ottomane. Le député y déplore en effet l'absence de groupes politiques organisés, dans lesquels « les nationalités pourraient se fondre », plutôt que de travailler en blocs nationaux antagonistes. Les députés arméniens, dit-il, souhaitent « avant toute chose travailler dans l'intérêt général de l'empire. Les intérêts particuliers de la nation arménienne viendront après »². On le voit ainsi intervenir à la tribune du Parlement le 21 janvier 1909, pour réclamer une commission d'enquête sur les conditions de construction de la ligne de chemin de fer du Hedjaz, car il semble qu'il y ait eu de lourdes malversations dans la gestion du projet³. En d'autres circonstances, il suggère au gouvernement d'élaborer un budget prévisionnel, que le Parlement devrait voter, d'instaurer une véritable politique fiscale, etc.

Les explications données lors de la séance du 13 février 1909, au cours de laquelle un vote de défiance du Parlement met fin à l'existence du cabinet Kâmil pacha (formé le 5 août 1908) ont également suscité une intervention de Zohrab qui a mis dans l'embarras ses collègues jeunes-turcs. Chacun sait en effet que le Comité central de l'Union et Progrès a souvent excédé le grand vizir par ses interventions continuelles dans les affaires du gouvernement, engendrant une tension permanente entre les deux sources du pouvoir.

La position adoptée par les députés arméniens lors de la « réaction du 31 mars » (13 avril 1909) marque encore leur volonté de trouver une solution pacifique et surtout de tout faire pour éviter une restauration de l'ancien régime. Lors de sa séance du 17 avril, le Parlement ottoman décide d'envoyer une délégation à Çatalca, auprès des troupes de Roumélie menées par Mahmut Şevket pacha, pour l'informer que les mutins ont regagné leurs campements et qu'une intervention militaire est désormais inutile et provoquerait à coup sûr un bain de sang inutile. Yusuf Kemal, Krikor Zohrab et Vartkès Séringulian sont désignés pour mener à bien cette conciliation qui reste néanmoins sans effet⁴.

Les massacres qui surviennent dans le même temps en Cilicie, faisant environ 25.000 victimes – ne manquent cependant pas de brouiller les pistes. Il est clair que les élites arméniennes sont d'abord restées dubitatives face à ces violences ne rappelant que trop l'ancien régime, puis médusées en entendant les réactions des autorités, dans le droit fil de la culture politique hamidienne. Une fois de plus, c'est à Zohrab qu'est revenu la responsabilité, quelques semaines plus tard, d'exprimer devant le Parlement le sentiment des cercles arméniens : « Le gouvernement reste fidèle aux vieilles traditions en niant les faits qui se sont produits, comme dans le cas des événements d'Adana, où il a longtemps réfuté le nombre des victimes qui a pourtant été confirmé par des

¹ Բիւզանդիոն, թիվ 3686, 21-ը նոյեմբերի 1908:

² Շամանակ, թիվ 61, 6-ը հունվարի 1909:

³ Բիւզանդիոն, թիվ 3736, 22-ը հունվարի 1909:

⁴ Voir la presse stambouliote du 19 avril 1909, notamment Բիւզանդիոն, թիվ 3806, էջ 3; **Zürcher Erik J.**, Turkey, a Modern History, London-New York, 1998, p. 102.

informations officielles ultérieures »¹. La réaction de bon nombre de députés jeunes-turcs, en principe ouverts aux pratiques démocratiques, est à l'image de la réalité ottomane du temps : Zohrab est tout bonnement interrompu, tiré à bas de la tribune et molesté. On observe un autre fait révélateur au cours de la séance parlementaire du lendemain, 3 juillet : Krikor Zohrab et Vartkès Séringulian tentent ce jour-là de défendre, devant une assemblée majoritairement hostile, un projet de loi, pourtant déposé par le groupe jeune-turc, visant à instituer des syndicats ouvriers dans l'Empire ottoman². Le parallèle entre les arguments avancés par les deux députés arméniens et les réactions pour le moins conservatrices de certains de leurs collègues jeunes-turcs illustre l'abîme culturel qui existe entre eux, y compris avec des députés réputés modernistes.

Les nombreuses sources arméniennes disponibles indiquent que les élites arméniennes, et en tout premier lieu Zohrab, ont tiré les leçons de ces réactions de l'opinion publique turque et décidé de travailler dans la discrétion, directement avec les cadres du CUP et le gouvernement, pour obtenir réparation³. Cette stratégie est justifiée par les propos tenus en septembre 1909 par Zohrab devant la Chambre arménienne, rapportés par le *Puzantion* : « On ne peut pas contester le comportement bienveillant du gouvernement actuel à notre égard, car nous savons fort bien que cinq mois auparavant il y avait un réel danger de voir les massacres d'Adana s'étendre à l'ensemble de l'Arménie, comme le prouvent les télégrammes et les lettres qui sont parvenus entre les mains de la direction nationale »⁴. C'est clairement la crainte de voir les violences ciliciennes s'étendre ailleurs qui ont convaincu les responsables arméniens de se faire discrets. Après avoir maintenu cette ligne durant trois ans – on ne trouve aucune déclaration officielle émanant des cercles arméniens au cours de cette période – Zohrab, dérogeant à la règle du huis clos, fait devant les députés un discours de près de deux heures sur l'état des relations arméno-turques, le 25 novembre 1911⁵. Cette intervention dresse un bilan de trois ans de régime constitutionnel qui mérite d'être examiné : « Il serait un peu naïf, dit-il, de croire que dans ce pays, par la simple proclamation de la Constitution, on allait modifier l'état d'esprit général de la population ottomane [...] à savoir que le chrétien ne peut être considéré comme l'égal du musulman, qui est le seul à avoir des droits ».

L'amertume engendrée par les massacres de Cilicie, l'insécurité permanente entretenue dans les provinces orientales et les mesures gouvernementales dissimulant finalement bien peu la volonté du CUP de bâtir un État turc, ont probablement convaincu les élites arméniennes que leur politique de collaboration directe avec les chefs du CUP n'avait aucune chance d'améliorer la situation dans les provinces arméniennes. C'est à Zohrab qu'est revenu le soin d'élaborer un plan de relance de la question arménienne et d'exposer à la Chambre arménienne les motifs de la démarche engagée par le Conseil politique. La proposition est votée à l'unanimité par toutes les tendances de la Chambre qui conviennent qu'il n'y a plus d'autre choix que de prendre des dispositions radicales pour « mettre fin une fois pour toutes aux risques de massac-

¹ Ազատամարտ, թիվ 9, 2-րդ հուլիսի 1909, էջ 2: Compte rendu de la 104^e séance.

² Ազատամարտ, թիվ 10, 3-րդ հուլիսի 1909, էջ 2: Compte rendu de séance.

³ Cf. **Kévorkian R.**, La Cilicie (1909-1921), des massacres d'Adana au mandat français, Revue d'histoire arménienne contemporaine, t. III, Paris, Bibliothèque Nubar de l'UGAB, 1999, pp. 105-141.

⁴ N° 3924, daté du 20 septembre 1909, p. 1, éditorial.

⁵ Ասեկազրույթիւնք...: Minutes de la séance du 25 novembre 1911, pp. 430-444.

res généralisés dont toutes les informations dignes de foi arrivées ces derniers temps témoignent »¹. Le harcèlement des populations arméniennes orientales probablement orchestré par les réseaux du CUP ont poussé tous les groupes, y compris les alliés dachnakistes du CUP, à s'engager dans une nouvelle voie, malgré les risques encourus : faire appel aux Puissances pour engager Istanbul à mener des « réformes sociales » – termes employés par les responsables arméniens – dans les provinces orientales.

S'il n'y a pas lieu ici de développer cette question partiellement étudiée², mais centrale dans l'évolution de la relation entre les deux élites, la mise en exergue du rôle de Zohrab mérite qu'on s'y arrête. Les sources connues indiquent qu'il a été à l'origine d'un dégel des relations avec l'ambassade Russie à Istanbul, dont il était l'avocat depuis des années. Et que ce dégel a été à l'origine des premières démarches diplomatiques pour relancer le projet de réformes. Il est d'autre part acquis qu'il a servi d'intermédiaire avec l'ambassade allemande, en négociant nombre de points avec le docteur Schönberg, chargé du dossier arménien par l'ambassadeur Hans Wangenheim³.

En outre, lorsque les négociations sur le projet de réforme commencent entre cercles arméniens et jeunes-turcs, Zohrab joue encore un rôle central. L'une des premières rencontres entre la direction dachnakiste et les chefs jeunes-turcs, İsmail Hakkı, Hüseyin Cahid et Mehmed Talât se tient chez lui, le 1^{er} (14) février. Les débats y tournent autour d'un point capital, l'intervention des puissances dans la gestion du dossier des réformes. Les Ittihadistes proposent naturellement de régler l'affaire sans médiation extérieure⁴. Les Dachnakistes rétorquent que les Arméniens ont adopté cette position depuis 1908, mais que les gouvernements jeunes-turcs successifs ont toujours repoussé leurs propositions, pourtant bien modestes.

À la fois acteur et observateur, Zohrab note dans son *Journal*, que le D^r Zavriev, un cadre du parti « a été le premier des Dachnakistes que je connais à admettre cette vérité que sous un gouvernement turc, le monde arménien ne peut avoir d'autre avenir que d'être exterminé », à l'opposé d'Aknouni, leader des Dachnakistes de Turquie, qui « a été le dernier à revenir de ses rêves turcophiles »⁵. Outre les nombreuses entrevues privées que le D^r Zavriev et Zohrab ont avec Nikolai Tcharikov, Ambassadeur de Russie, et Andreï Mandelstam, son conseiller, chargé du dossier, des séances de travail élargies sont organisées, comme celle du 12 avril 1913, au cours de laquelle l'Ambassadeur de Russie, Zohrab, représentant le Patriarcat, débattent en particulier des questions démographiques, que le diplomate considère comme capitales, et du recensement de la population arménienne que le Patriarcat a lancé en février dans tous les *vilayets* d'Asie Mineure⁶. On observe aussi que si les points les plus sensibles sont directement gérés au niveau des partis jeune-turc et dachnak, il arrive fréquemment que le Comité central unioniste fasse appel à Zohrab ou à son collègue jeune-turc

¹ Փափազյան Վ., op. cit., p. 183.

² Nous l'avons précédemment traitée : Kévorkian R., Le Génocide des Arméniens, Paris, Odile Jacob, 2006.

³ Archives de la Délégation nationale arménienne/BNu, dossier 2, lettre de Lepsius à B. Nubar, du [?] octobre 1913.

⁴ Շարության Ա. Ս., op. cit., p. 393; Ազատամարտ, թիվ 1127, 2-րդ (15-րդ) փետրվարի 1913:

⁵ Զօհրապ Գ., Երկերի ժողովածու, աշխատասիրությանը Արբերտ Շարությանի, հ. Դ, Երևան, 2003, էջ 343:

⁶ Շարության Ա. Ս., op. cit., p. 396-397.

Bédros Haladjian pour communiquer avec les chefs dachnaks. En juillet 1913, les négociations sont ainsi menées entre les principaux membres du bureau occidental de la FRA, Aknouni, Vartkès et Armen Garo, et les chefs jeunes-turcs Halil [Menteşe], Midhat Şükrü et Mehmed Talât, mais toujours en présence de Zohrab¹.

L'apparente intimité – on pourrait même parler d'affinités électives entre anciens compagnons d'arme antihamidiens – entre les protagonistes de cette affaire s'exprime par exemple lorsque les chefs du CUP demandent aux Arméniens de ne pas profiter de leur situation délicate (référence à la douloureuse guerre des Balkans qui s'achève) ; de ne pas faire appel à des forces extérieures, notamment à leur ennemi mortel russe. En contrepartie, ils sont prêts à trouver un accord avec la FRA et le Patriarcat pour mettre en œuvre les réformes. Mais, affirment-ils, pour ne pas provoquer une réaction de l'opinion publique, il faut que les Arméniens rejettent toute intervention extérieure dans les affaires intérieures du pays. Mehmed Talât a conclu que, de toute façon, « ils trouveraient les moyens nécessaires pour faire échouer le projet si les Arméniens ne se pliaient pas à leurs exigences »².

Au cours de la dernière phase des négociations, alors que Jeunes-Turcs et Dachnaks sont dans l'impasse, les deux principaux négociateurs sont Krikor Zohrab et Halil [Menteşe], président du Conseil d'état, qui a été désigné par l'İttihad pour exposer à Zohrab ses préventions sur quelques points du projet qu'il rejette catégoriquement³. Les deux hommes se connaissent, en effet, fort bien⁴. Le leader jeune-turc se rend au domicile de l'avocat arménien le 20 décembre 1913 et lui expose la position de l'İttihad qui se résume à cette « formule » (en français dans le texte) : « En aucune manière les Turcs n'accepteront une intervention des puissances dans la question arménienne : ils préféreraient plutôt mourir, tout en sachant que le pays mourrait avec eux. Ils considèrent cela comme une question de vie et de mort pour toute la Turquie et leur parti »⁵. Après un an de négociations, de temporisation, d'avancées et de reculs, selon les circonstances, les deux parties sont au pied du mur. Il faut donc interpréter la démarche de l'İttihad comme « le suprême et dernier argument, avant que la rupture entre Turcs et Arméniens ne se transforme en guerre »⁶, convient Zohrab. Les deux hommes songent donc à réduire « la tension qui règne entre Arméniens et Turcs » et

¹ Փափազյան Վ., op. cit., p. 235. Les rencontres ont lieu alternativement chez Zohrab et Vartkès, qui vivent à Pera.

² Ibid., pp. 235-236.

³ Ջոհրապ Ք., op. cit., pp. 344-345, Journal, du 7/20 décembre 1913 ; Archives du ministère des Affaires étrangères, Turquie, Politique intérieure, n. s., vol. 9, ff. 249-250, lettre de l'Ambassadeur de France, Bompard, à S. Pichon, datée du 16 décembre 1913, annonce la publication de l'irade impérial sanctionnant certaines modifications aux articles 81 et 103 de la loi des *vilayets*, repris dans un communiqué de l'Agence ottomane : 1) utilisation des langues locales dans l'administration ; gendarmes et policiers recrutés parmi les musulmans et non-musulmans « en proportion de leur nombre » ; 2) le budget de l'enseignement primaire réparti entre les différentes communautés en proportion ; des subventions seront attribuées aux écoles primaires non musulmanes, etc.

⁴ Ջոհրապ Ք., op. cit., p. 305, lettre en français à Hans Wangenheim, Ambassadeur d'Allemagne, d'Alep, le 14 (24) juin 1915 : une nuit d'avril 1909 – lors des « événements du 31 mars », il a ramené chez lui Halil bey et « pendant vingt jours nous lui avons donné l'hospitalité pour le soustraire aux poursuites des Héléaskiars ». L'auteur signale ce fait au diplomate pour lui montrer combien il était proche des İttihadistes.

⁵ Ibid., pp. 344-345, 379.

⁶ Ibid., p. 379.

« aux moyens de mettre en œuvre les réformes en collaborant »¹.

« J'aurais voulu, écrit Zohrab, qu'à ce moment-là un autre soit à ma place ; un autre ayant conscience de ses responsabilités, ayant connaissance de tous les détails décourageants de notre situation ; une personne consciente du heurt imminent et inévitable qui allait se produire entre éléments Arméniens et Turcs, avec [pour effet] un échec définitif de la question arménienne »².

Zohrab est conscient que le « blocage » tourne autour d'un point « qui constituait les fondements de notre question et contre lequel ils [les Jeunes Turcs] s'étaient sans cesse dressés »³ : selon ses propres termes une « garantie » des puissances, et selon la formule employée par Halil un « contrôle ». Pour convaincre son interlocuteur d'accepter les dispositions défendues par les Arméniens, Zohrab déploie plusieurs arguments. Il sait bien que la Porte peut s'attirer les bonnes grâces de la Russie et de l'Allemagne aujourd'hui même, comme elle l'a fait pour la France et la Grande-Bretagne, en leur octroyant certains avantages. Il se pourrait que la question arménienne soit ainsi enterrée. Mais il se demande s'il s'agirait d'un véritable succès pour les Turcs ? Il suggère au contraire d'essayer de rétablir la confiance en milieu arménien et pour cela de faire les réformes immédiatement, car « on ne peut pas laisser les Arméniens dans une situation de mécontentement pareille »⁴. Concernant le rôle des puissances, Zohrab affirme qu'il ne s'agit pas d'un « contrôle étranger », mais d'une « garantie », puisque les inspecteurs seront officiellement « désignés par la Sublime Porte », les Ambassadeurs des puissances ne donnant qu'un accord oral. Halil lui a cependant dit que ces dispositions se heurtaient à un ferme refus de son parti⁵. « Je crois, écrit-il néanmoins, être parvenu à le convaincre sur un point qui constituait les fondements de notre question et contre lequel ils s'étaient [les Ittihadistes] sans cesse dressés [...] Je l'ai préparé à convaincre les siens d'accepter le principe d'une recommandation des puissances [...] et de retourner à la formule d'un inspecteur général européen auquel on donnerait une délégation de pouvoir »⁶.

Zohrab affirme que Halil a alors promis de faire tout son possible pour convaincre son parti, mais « il était évident qu'il aurait à vaincre, bien plus que nous le supposions, nombre de difficultés. Parmi les Turcs, une faction militaire, emmenée par Cemal bey, manifestait l'opposition la plus radicale. Or le Comité était lié avec cette faction. La crainte de Halil bey était justement que ceux-ci, tout en évaluant les conséquences de leur geste, restent intraitables »⁷. Zohrab est donc conscient de la pression que cette faction militaire, liée à Enver, fait peser sur l'Ittihad et le gouvernement, pour prendre le contrôle total de l'armée et radicaliser encore plus leur politique⁸. Il est vrai que la presse turque se déchaîne alors contre les Arméniens en

¹ Ibid., p. 345.

² Ibid., p. 379. Cette section du Journal a été écrite quelques semaines après l'entrevue, vers février 1914, après la signature du décret officiel prévoyant les réformes.

³ Ibid., p. 353, Journal du 8/21 au 11/24 décembre 1913, soit dès le lendemain de son entrevue avec Halil.

⁴ Ibid., pp. 351-356.

⁵ Ibid., p. 353.

⁶ Ibid., p. 379, section du Journal rédigée après l'entrevue, vers février 1914.

⁷ Ibidem.

⁸ **Naim Turfan**, *Rise of the Young Turks, Politics, the Military and Ottoman Collapse*, London-New York, 2000, p. 353.

des termes inquiétants¹, tandis que Vartkès, qui a une entrevue avec Ahmed Cemal, également vers le 20 décembre, entend l'officier jeune-turc, encore plus direct que d'habitude, proférer des menaces de massacre si les Arméniens ne renoncent pas à la clause de garantie des puissances².

Mais Zohrab s'inquiète aussi de la surenchère à laquelle se livrent les partis politiques arméniens et de leur manque de conscience des effets que peuvent engendrer leurs décisions. Il faut, pense-t-il, envisager de ne pas pouvoir « tout obtenir », et considérer les réformes « comme une étape », selon les termes de l'ambassadeur Wangenheim³. Lorsqu'il rend compte de son entrevue avec le président du Conseil d'État, dès le lendemain, 21 décembre, au patriarche, à S. Karayan, V. Papazian, H. Boyadjian et Armen Garo, en insistant sur le blocage autour du « contrôle » des puissances, il observe avec désespoir l'intransigeance de ses collègues et soupire : « Que Dieu fasse que nous nous en sortions avec un minimum de dégâts »⁴. Il leur rappelle pourtant que l'article 61 du traité de Berlin, base du projet, prévoit une « garantie internationale », mais pas un « contrôle »⁵. Il les exhorte à faire quelques concessions, grâce auxquelles « nous améliorerons nos relations qui sont devenues très cruelles et prennent de plus en plus une forme menaçante ». Mais il s'entend rétorquer que l'objectif des Turcs est de passer ce moment difficile et de supprimer le « contrôle » européen pour « se retrouver en tête à tête » avec les Arméniens⁶.

Le peu de résultats obtenus par Halil a certainement décidé le ministre de l'Intérieur à intervenir personnellement. Le 24 décembre 1913, Zohrab se rend chez Halil, où il rencontre Mehmed Talât qui lui confirme qu'il souhaite une désignation des inspecteurs généraux par la Sublime Porte – ce qui revient à écarter la médiation européenne et à réduire son contrôle ou sa garantie⁷. Zohrab lui réplique que le succès des réformes est indispensable ; qu'il ne suffit pas de les annoncer, comme cela a été le cas pour l'armée – elles n'ont donné aucun résultat. Il lui dit que « la demande de sécurité des Arméniens est légitime, vous en convenez. Acceptez au moins de vous engager pour dix ans sur la question agraire, la langue, le service militaire, l'impôt d'éducation, les hamidiye »⁸.

Le lendemain, un dîner réunit Zohrab, Vartkès et Mehmed Cavid, ministre des Finances, qui passe pour être un modéré, comme la rencontre de la dernière chance. Mehmed Cavid se dit favorable aux réformes, mais suggère que les Arméniens fassent les concessions réclamées par l'İttihad⁹.

Dans son journal du 28 décembre/10 janvier 1913-1914, Zohrab note amèrement que depuis cinq ans, il a dû supporter la position anti-tsariste des Dachnakistes et qu'à présent il constate que ceux-ci ont, contre son avis, rompu les négociations avec l'İttihad¹⁰.

¹ **Զօհրապ Գ.**, op. cit., Journal, p. 377.

² Ibid., p. 379, section du Journal rédigée vers février 1914.

³ Ibid., p. 385.

⁴ Ibid., pp. 346-347, Journal du 8 (21) décembre 1913.

⁵ Ibid., p. 386.

⁶ Ibid., p. 349, Journal du 8 (21) décembre.

⁷ Ibid., pp. 356-357, Journal du 11 (24) décembre.

⁸ Ibid., pp. 356-357, Journal du 12 (25) décembre, dans lequel il complète ses notes de la veille au soir.

⁹ Ibid., pp. 358-359, Journal du 13 (26) décembre.

¹⁰ Ibid., p. 365.

Il ne fait aucun doute que l'échec des négociations arméno-turques de décembre a laissé des traces profondes, alors même que l'İttihad décide d'achever sa mainmise totale sur l'armée et l'État. Pour Zohrab, il s'agit d'une grave erreur politique que rien ne peut plus corriger. C'est ce qu'il dit à Vahan Papazian et Armen Garo, lorsqu'ils viennent lui rendre visite le 17 janvier 1914. Ces derniers lui affirment en effet qu'ils acceptent à présent ce qu'ils refusaient trois semaines plus tôt. Mais les dégâts sont faits et il s'emporte lorsqu'ils lui suggèrent d'aller voir Halil : il leur reproche d'avoir refusé de traiter¹.

Mais le temps presse, car l'ambassadeur russe a rendez-vous à la Sublime Porte à 15 heures. Zohrab s'empresse de rédiger la réponse du Patriarcat aux propositions de la Sublime Porte transmises par l'Ambassade. Situation pour le moins curieuse – mais peut-être pas tant que cela dans les derniers temps de l'Empire ottoman – où le représentant d'un État étranger sert d'intermédiaire entre un gouvernement-parti et une représentation nationale-parti.

Les derniers détails du projet de réformes sont examinés le 4 février 1914, au cours d'un dîner donné chez l'Ambassadeur de Russie, en présence de Mandelstam et de Zohrab. Pétersbourg a demandé par télégramme d'insister sur trois points : 1) le principe du moitié-moitié pour le *vilayet* d'Erzeroum ; 2) l'interdiction d'entrée en Arménie pour les *muhacir* ; 3) l'assurance d'une participation des chrétiens aux conseils généraux dans les zones où ils sont minoritaires, à Harput, Dyarbekir et Sivas². La Sublime Porte a rejeté le point 1, donné une promesse orale pour le deuxième et accepté le troisième³. Le 8 février, l'accord est officiellement signé.

Sur le vapeur qui les amène sur l'île de Kınalı, le 13 août dans la soirée – le D^r Vahan Papazian part le lendemain pour sa circonscription de Van –, Zohrab dit à son collègue député, faisant allusion aux İttihadistes : « Dis-toi bien que ceux-ci vont nous faire subir quelque chose »⁴. L'élite arménienne a déjà compris qu'elle est dorénavant prise en otage et qu'elle ne peut plus influencer sur le cours des événements. Invités par Zohrab dans sa résidence d'été de l'île des Princes, le 16 août, Vartkès et Armen Garo observent que « les Turcs veulent profiter de cette guerre. Certains avec des objectifs modestes, d'autres avec des objectifs grandioses »⁵.

La signature de l'accord secret passé par le CUP avec l'Allemagne, le 3 août 1914, annonçait, pour les initiés, l'entrée en guerre de l'Empire ottoman. Choix qui est loin d'avoir fait l'unanimité au sein de l'élite ottomane. Certains considéraient même cette entreprise suicidaire. On note par exemple qu'au cours d'une visite qu'il rend, le 3 novembre, à Mehmed Cavid, qui vient de démissionner de son poste de ministre des Finances, le député Krikor Zohrab fait remarquer à son interlocuteur que les conséquences de l'entrée en guerre peuvent être terribles pour l'Empire ottoman et que la capitale elle-même risque de leur échapper. Il apprend alors que « Talât et ses apôtres auraient dit que la présente guerre est une guerre du "Tout ou rien" »⁶.

Vieux routier de la politique ottomane, Zohrab note aussi dans son *Journal* que

¹ Ibid., pp. 367-368, Journal du 4/17 janvier 1914.

² Ibid., p. 370, Journal du 22 janvier/4 février 1914.

³ Ibidem, Journal du 24 janvier (5 février) 1914.

⁴ Ibid., p. 383-384, Journal du 3 (16) août 1914.

⁵ Ibidem.

⁶ Ibid., pp. 400-401, Journal du 3 novembre 1914. Zohrab rapporte aussi que Mehmed Cavid se serait retiré pour être en position de « faire quelque chose en cas de catastrophe ».

samedi, donc le 14 novembre, « une grande bouffonnerie a été présentée. Les Turcs ont appelé très solennellement au *cihad* contre les quatre États ennemis : Russie, France, Grande-Bretagne et Serbie. Les premiers à rire de cette farce sont les Turcs. Finalement, la population n'a que très peu participé à ces festivités qui se sont achevées par le pillage d'entreprises commerciales appartenant à des pays ennemis, et les établissements Tokatlian ». Il observe aussi qu'à cette occasion, la police est restée dans « son rôle traditionnel, en facilitant cette fois encore l'œuvre des pillards », et que le « pauvre Tokatlian » qui s'échinait depuis cinq ans à servir « avec tant de dévouement tous les grands et les petits de l'Ittihad », « tous invités », a malgré tout été puni¹.

Durant les semaines qui suivent l'entrée en guerre de la Turquie, Zohrab rencontre souvent les cercles jeunes-turcs opposés à la guerre et notamment l'ancien ministre des Finances, Mehmed Cavid. C'est pour lui une précieuse source d'informations alors qu'une implacable censure est en place². Il rapporte ainsi une rencontre organisée le 4 décembre 1914, chez Mehmed Cavid, avec « un milieu turc important ». La conversation y a tourné autour de la politique allemande et des reproches formulés par les Ittihadistes à l'égard de la FRA, accusée d'être l'organisatrice des corps de volontaires arméniens du Caucase ; on évoque aussi des rumeurs de massacres et de pillages dans la région d'Erzeroum³. Le 17 décembre, Zohrab rencontre Nami bey, le gendre du grand vizir Said Halim, et Mehmed Cavid qui leur révèle qu'immédiatement après le début des hostilités en Europe, le Cabinet turc s'est engagé à participer à la guerre au côté de l'Allemagne, mais que les ministres chrétiens et même certains musulmans, hostiles à cette alliance, n'ont pas été conviés à ces réunions. D'après Mehmed Cavid, ceux qui ont mis au point l'accord avec les Allemands étaient Said Halim, Mehmed Talât, Enver et Halil. Quant à l'entrée en guerre, elle a été décidée au cours d'un conseil des ministres « partiel », auquel ont participé Halil et certains membres du Comité central de l'Ittihad. Pour l'ancien ministre des Finances, Mehmed Talât est « irremplaçable dans les affaires du Comité » ; s'il n'était pas là, « les membres du Comité se dévoreraient entre eux ; il veille sur tout ; il se comporte avec douceur, mais c'est le plus puissant »⁴.

En mal de confidences, Zohrab se souvient, lorsque lui parvient, le 20 décembre, une lettre du D^r Vahan Papazian, qui se trouve alors à Mouch et l'informe de la situation locale, qu'il lui a fallu trois ans d'efforts pour convaincre la FRA de participer au projet de réformes⁵. Cette précision est importante. Elle suggère que la FRA l'a longtemps rejeté, car elle s'y était engagée dans le pacte passé avec le CUP et savait combien les Jeunes-Turcs étaient hostiles à un tel projet.

L'arrestation des élites arméniennes, le 24 avril 1915, a curieusement épargné deux personnalités de renom proches du ministre de l'Intérieur Mehmed Talât, les députés

¹ Ibid., pp. 408-409, Journal du 16 novembre 1914 ; **Liman von Sanders** (Cinq ans de Turquie, Paris, 1923, p. 46) note également que ce sont ces « manifestant qui ont brisé toutes les vitres et glaces de l'hôtel Tokatlian » (Sanders se trompe toutefois sur la date, qu'il situe le 20 novembre) ; **Օստաւն Ե., Անիծեալ սարիկներ, 1914-1919, Անձնական յիշատակներ, 1914-1919** publié en feuilleton in *Jamanag*, à partir du 6 février 1919, n° 3440, n° 6, 13 février 1919, rapporte que la manifestation a été organisée par le CUP, avec les membres des corporations, notamment des bouchers et des portefaix, dont l'Ittihad contrôlait les directions.

² **Զօհրապ Գ.,** op. cit., p. 419, Journal du 5 décembre 1914.

³ Ibid., p. 421, Journal du 7 décembre 1914.

⁴ Ibid., pp. 421-422, Journal du 17 décembre 1914.

⁵ Ibid., pp. 424-425, Journal du 20 décembre 1914.

Krikor Zohrab et Vartkès Séringulian. Dimanche 25, de bon matin, les deux députés, informés des arrestations de la nuit précédente, notamment des chefs dachnakistes, se rendent ensemble directement au domicile de Mehmed Talât pour demander des explications à leur intime qui se contente de réponses dilatoires. Dans son *Journal*, Zohrab note cruellement, ce soir-là : « Après avoir travaillé aux côtés et en faveur de l'İttihad, voici la FRA abattue »¹. Malgré cet isolement soudain, Zohrab n'a pas renoncé à assumer ses obligations. Dans son *Journal*, il nous apprend que dès le 1^{er} mai 1915, des informations « secrètes » sont parvenues au Patriarcat, annonçant des arrestations massives dans les provinces. Zohrab, qui ne sera déporté que le 2 juin, se demande alors : « Quel jour est réservé pour le massacre des Arméniens ? »².

Zohrab est sans doute la personnalité qui a le mieux anticipé la nature des violences à venir. Le 26 avril 1915, il rédige lui-même le mémorandum que le Patriarcat souhaite remettre au grand vizir Said Halim, dans lequel il demande au gouvernement de ne pas faire preuve d'autant de sévérité à l'égard des Arméniens « par respect pour la mémoire des milliers de soldats arméniens morts pour la défense de la patrie ottomane »³. Aux protestations de la représentation arménienne, qui vient le rencontrer, Said Halim rétorque qu'ici et là, notamment à Van, on a découvert des armes et des munitions ; que cela inquiète le gouvernement qui a par conséquent décidé de neutraliser les militants politiques. Zohrab répond au grand vizir qu'il est injuste de traiter à présent les Arméniens de la sorte, alors que depuis la mobilisation générale la Communauté a fait preuve d'un grand sens du devoir ; que tant en qualité de soldats que de citoyens, les Arméniens remplissent tous leurs devoirs ; que malgré les abus dont ils ont été l'objet, ils ont souvent choisi de ne pas protester ; qu'il est souhaitable de ne pas faire endurer à la population civile les conséquences de faits mineurs ; de ne pas humilier inutilement ces gens⁴.

Immédiatement après, la délégation arménienne menée par Krikor Zohrab a une entrevue avec le ministre de l'Intérieur, Mehmed Talât, qui la reçoit en compagnie de Rifat bey, président du Sénat. Le ton de Mehmed Talât est ferme : « Tous les Arméniens qui, par le verbe, la plume ou l'action, ont travaillé ou peuvent un jour travailler à l'édification de l'Arménie sont considérés comme des ennemis de l'État et doivent, dans les conditions présentes, être isolés ». Quand les délégués lui rétorquent qu'il se trouve parmi les déportés du 24 avril des personnes qui ne se sont jamais occupées de la question nationale, le ministre répond qu'il ignore s'il y a eu « des erreurs de commises », mais que des vérifications vont être faites et les innocents libérés. Mehmed Talât a pris soin d'ajouter qu'il a toujours confiance dans les Arméniens et que « les mesures prises ne visent que les membres des partis politiques. Il est clair que nous n'avons aucun élément démontrant un réel mouvement contre l'État, mais pour la sécurité du pays, il a été décidé d'isoler les militants politiques et de dissoudre les partis ». Les délégués arméniens lui ont alors fait valoir que si on n'avait constaté « aucune opposition des partis politiques à l'égard du gouvernement, l'examen du cas de chaque déporté devenait inutile » et qu'ils souhaitaient en conséquence « le retour de

¹ Ibid., pp. 431-432, Journal du 25 avril 1915.

² Ibid., p. 432, Journal du 1^{er} mai 1915.

³ **Զուհեն աղբեկյա.**, Պատրիարքական յուշերս. Վավերագիրներ եւ վկայութիւններ, Գահիրէ, 1947, էջ 98:

⁴ Ibid., p. 99.

tous ». « Sur ces entrefaits, écrit le patriarche, Talât a téléphoné au chef de la police en notre présence, et a appris que les arrestations étaient déjà achevées »¹.

Zohrab n'est évidemment pas dupe de ces propos lénifiants et ne songe pas une seconde à fuir ou à se préserver. Le 18 mai, il déclare à un notable qui lui propose son aide pour disparaître : « À qui voulez-vous que j'abandonne ce peuple sans direction et sans chef. Je ne veux pas partir ; je dois, c'est mon devoir, rester sur la brèche jusqu'au bout »². L'annonce publique de la loi provisoire de déportation, le 27 mai, et les informations qui parviennent alors au Patriarcat sur les massacres commis en province, confirment les intentions des Jeunes-Turcs. Au cours d'une entrevue houleuse avec Mehmed Talât et Midhat Şükrü, le secrétaire général du CUP, le 1^{er} juin, Zohrab leur demande des explications sur les crimes qui sont commis contre les Arméniens dans les provinces orientales. Il fait observer au ministre de l'Intérieur qu'un jour viendra où on lui demandera des comptes et il ne pourra alors pas « justifier ses forfaits ». Sûr de son fait, Mehmed Talât lui rétorque qu'il ne voit pas qui pourrait exiger de lui des comptes ? L'avocat arménien lui répond : « Moi, au Parlement, en qualité de député arménien »³. Le lendemain, Krikor Zohrab rencontrent au « Petit club » le sénateur Zaréh Dilber, le député Bédros Haladjian et Oskan Mardikian, ministre démissionnaire, avec à l'ordre du jour de cette entrevue regroupant des hommes proches du pouvoir jeune-turc, l'évaluation de la situation⁴. Il y a tout lieu de penser que ces personnalités, qui connaissaient mieux que quiconque les mœurs politiques des chefs du CUP, ont confirmé la mise à exécution du programme d'extermination de la population arménienne. Dans la soirée, Zohrab s'est néanmoins rendu au Cercle d'Orient, où il a joué aux cartes avec le ministre de l'Intérieur. Deux heures après être rentré chez lui, l'avocat a vu débarquer Kel Osman, commissaire de police de Pera, qui a perquisitionné l'appartement, confisqué ses papiers personnels, avant de lui demander de le suivre⁵. Après un bref passage au commissariat de Galatasaray, il est transféré par bateau à la gare de Haydarpaşa sous escorte policière⁶. Officiellement, il est envoyé à Dyarbekir, pour y être traduits devant la cour martiale.

En cours de route il écrit une lettre à son ami, le ministre de l'Intérieur, dans laquelle il s'étonne qu'on songe à l'envoyer à Dyarbekir, sans lui communiquer sous quel chef d'inculpation. « Selon les informations qui circulent, écrit-il, pour avoir comploté contre le gouvernement et avoir eu une attitude peu amicale. Je n'accepte absolument pas cette accusation »⁷.

Çerkez Ahmed, l'un des tueurs attitrés du CUP, s'occupe personnellement de la liquidation de Zohrab qui arrivent à Urfa le 1^{er} août, en provenance d'Alep⁸. Reçu avec les honneurs par son collègue d'Urfa, le député Mahmut Nedim, puis invité à dîner chez ce dernier, Zohrab est discrètement approché par Mgrditch Yotnèghpé-

¹ Ibid., p. 100.

² **Շարափյան Ս. Ս.**, op. cit., p. 465.

³ Ibid., pp. 466-467.

⁴ Ibid., p. 467.

⁵ Ibid., pp. 467-468. Vartkès Séringulian est arrêté le même jour.

⁶ Ibid., p. 469.

⁷ Lettre au ministre de l'Intérieur, Mehmed Talât bey, de Konya, le 27 mai (9 juin) 1915 : *ibid.*, pp. 292-296.

⁸ **Kieser H.-L.**, *Der Verpasste Fiede. Mission, Ethnie und Staat in den Ostrprovinzen der Türkei, 1839-1938*, Zürich, 2000, S. 470, n. 692.

rian, le futur chef de la résistance d'Urfa, qui lui propose de le faire fuir. Zohrab lui répond : « Notre fuite rendrait la situation de la population plus dure encore »¹. Le 2 août, Zohrab est remis en route, escorté par Şakir bey, commissaire divisionnaire d'Urfa, et exécuté à deux heures de la ville, dans une gorge profonde, Şeytan deresi, pratiquement sur les mêmes lieux que l'élite arménienne d'Urfa, par Çerkez Ahmet, un des principaux tueurs du CUP, et ses hommes².

Ռայմոն Հ. Վերոցյան – Գրիգոր Չորապը և երիտթուրքերը. Պատճառություն օսմանյան իդեալին

Երիտթուրք և հայ վերնախավերի միջև գոյություն ունեցած բարդ հարաբերությունները հազվադեպ են ուսումնասիրության նյութ դարձել: Նույնիսկ թվում է, թե այն երբևէ չի հետաքրքրել հետազոտողներին, թեպետ այդ կապերի քննությունը, երկու վերնախավի մտադրությունների որոշակի ընդհանրության տեսակետից, կարող էր բազում առումներով պարզաբանել դրանց զարգացման առանձնահատկությունները՝ ժամանակի գերիշխող հարցի հարաբերակցությամբ, այն է՝ Օսմանյան կայսրության քաղաքական զարգացման մոդելի՝ կենտրոնացված ազգային պետության (ինչին ցանկանում էին հասնել երիտթուրքերը) կամ ապակենտրոնացված բազմազգ պետության (ինչին ցանկանում էին հասնել հայերը) միջև ընտրության հարցում:

Այս երևույթի քննարկումը հայկական վերնախավի անդամներից մեկի՝ Գրիգոր Չոհրապի (1861-1915) օրինակով ենթադրում է, անտարակույս, հարցի ուսումնասիրությունը նեղ տեսանկյունից, սակայն, այդուհանդերձ, թույլ կտա ամենամոտ տարածությունից եզրագծելու երկու միջավայրի որդեգրած դիրքորոշումներն ամենահրատապ հարցերին դեմ հանդիման: Այստեղ կմատնանշենք մասնավորապես այս փայլուն դատապաշտպանի՝ օսմանյան խորհրդարանի անդամի ներգրավվածությունն իրավական պետության զարգացման գործընթացում մի երկրում, որն ինքնակալական ավանդույթի կրողն էր:

¹ Sahaguian A., L'héroïque Urfa et ses fils arméniens, Beyrouth, 1955, pp. 801-802.

² D'après Yervant Odian (**Օսեան Ե.**, op. cit., n° 17, 27 février 1919), Mehmed Talât ou son adjoint à l'Intérieur, Ali Münif, aurait personnellement téléphoné à l'épouse de Zohrab pour l'avertir que « son époux était mort à Urfa d'une crise cardiaque » ; **Շարուրչյան Ա. Ս.**, op. cit., p. 492-493 ; **Dadrian V.**, Documentation of the Armenian Genocide in Turkish Sources, in Genocide : A Critical Bibliographic Review, II, I. Charny (éd.), London, 1991, pp. 119-120, inventorie les sources turques sur ces assassinats, ainsi que les commentaires du capitaine Rafaël de Nogales, Four Years Beneath the Crescent, trad. Muna Lee, London, 1926, p. 73, sur le major Ahmed. Le lendemain la montre et la bague de Zohrab étaient en vente à Urfa : **Sahaguian A.**, op. cit., p. 802.